

BUDGET GARAGE AUTOMOBILE DU PIN

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET GARAGE AUTOMOBILE DU PIN

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	38 704,33	38 704,33
Totaux	38 704,33	38 704,33
Résultat de clôture		00,00

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
	76 097,63
26 550,68	37 253,00
26 550,68	113 350,63
	86 799,95

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
00,00	76 097,63
65 255,01	75 957,33
65 255,01	152 054,96
	86 799,95

Besoin de financement

00,00

Excédent financement

86 799,95

Restes à réaliser

00,00

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total financement

Excédent financement

86 799,95

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

00,00 Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

Le Président,

Jean-Claude GODINEAU